

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Mercredi 12 Avril 2023

**Date de convocation**

\*\*\*

Le 29 Mars 2023

**Nombre  
d'Administrateurs**

\*\*\*\*\*

En exercice..... 17

Présents..... 11

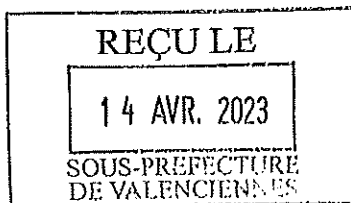
Votants..... 13

DL-2023-10

**Objet**

\*\*\*\*

**Demande de  
subvention Association  
Secours Populaire**



L'An Deux Mille Vingt trois, le Douze Avril à Dix-Huit Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président.

**Étaient Présents :**

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

**Étaient Absents excusés :**

Madame Alice DONNET, (donne procuration à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE), Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, (donne procuration à Monsieur Joël QUENTIN), Monsieur Frédéric DEROT,

**Étaient Absents :**

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

**Exposé :**

Le Secours Populaire Valenciennes – Marly, son Secrétaire Général, M.BOSCHETTI et ses équipes (73 adhérents et bénévoles dont 22 Marlysiens, 5 Hommes et 17 Femmes), proposent, tout au long de l'année, aux « Familles victimes de la Pauvreté » ( de 0 à 90 ans) un ensemble d'activités et d'ateliers périphériques à la grande distribution alimentaire mensuelle, aux colis d'urgences et à l'Epicierie Solidaire (transférée, début 2023, au 2 place L.Michel Marly).

En 2022, au sortir de l'épidémie de la COVID, l'Association a su mettre en œuvre des actions dites d'accès à la culture, au loisirs, au sport, à la santé, a structuré l'aide à l'Internationale (Ukraine), a organisé des braderies, des permanences d'accueils, a offert des fournitures scolaires et organisé la campagne des Pères Noël verts.

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Séance du 12 Avril 2023

La même année, ce sont, en tout et pour tout, sur les communes de Marly et Valenciennes, 1 805 chèquiers qui ont été remis, soit 63 tonnes de marchandises (augmentation de 10%), 539 colis d'urgences distribués et 342 participants qui ont pu bénéficier des « Journées des Oubliés des Vacances » grâce à l'intervention du Secours Populaire, sans oublier les 52 familles ayant bénéficié de l'accès aux vacances, des 40 inscrites à l'aide exceptionnelle (aucune ou très peu de ressources) et des 463 foyers accueillis dans le cadre des permanences assurées par l'association.

Association au modèle économique novateur, capable de générer des revenus par le biais de son Epicerie Solidaire ou la braderie qu'elle organise, Le Secours Populaire peut également compter sur le local mis à sa disposition, gracieusement, par le CCAS de Marly (209, Av H. Barbusse), la subvention annuelle de 750 euros que lui a accordé, depuis 2011, ce même CCAS, ainsi que la prise en charge des factures énergétiques générées jusqu'au 31 Décembre 2022 (nouvelle convention mise en place, début 2023, entre le CCAS et le Secours Populaire pour la réglementation de l'utilisation des locaux).

Ci-joint, en annexe, le rapport d'activité accompagné des éléments comptables.

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, le Secours Populaire s'est engagé à prendre à sa charge le coût des énergies générés par l'utilisation des locaux et la demande de subvention d'un montant de 1 300 Euros faite par l'association,

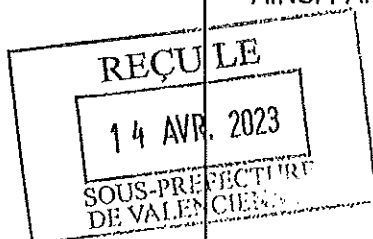
Il est demandé au Conseil d'administration :

- De se prononcer sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 750 euros pour le fonctionnement de l'Association.

Le Conseil d'Administration,  
Oui l'exposé de Monsieur Le Président,  
A L'UNANIMITE,  
Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 750 euros pour le fonctionnement de l'Association.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS



Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE  
Président.



Affiché le .....  
Transmis en Sous-préfecture le 14/04/2023.  
Document exécutoire à compter du .....  
Notifié à l'intéressé le .....

PUBLIE LE 18 05 2023